



Programme de Bourses du DAAD pour l'année universitaire 2020-2021

Bourses de recherche

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des étudiants et des enseignants universitaires tunisiens, les bourses suivantes pour l'année universitaire 2020-2021.

1) Bourses d'un an

Ces bourses d'une durée de 7 à 10 mois seront accordées aux doctorants et aux jeunes chercheurs pour effectuer des projets de recherche ou suivre des formations dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne (avec un tuteur allemand).

2) Bourses de recherche à court-terme

Ces bourses d'une durée de 1 à 6 mois seront accordées aux doctorants et aux jeunes chercheurs pour effectuer des projets de recherche ou suivre des formations dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne (avec un tuteur allemand).

3) Bourses de recherche : Programmes doctoraux

Ces bourses d'une durée maximale de 04 ans seront accordées aux jeunes chercheurs qualifiés pour effectuer un doctorat d'une manière individuelle ou suivre un programme doctoral structuré dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne.

4) Bourses de recherche : Programmes doctoraux binationaux

Ces bourses d'une durée maximale de 02 ans seront accordées aux jeunes chercheurs et doctorants qualifiés pour effectuer une partie de leur recherche en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne.

Pour plus d'informations sur les conditions d'admission, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/21411/index.html>

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le **31 Août 2019**.

Une copie des dossiers de candidature devra aussi parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale dans les délais.